COMMUNE DE FORT-DU-PLASNE

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL N° 9
«LE PONT DE LEMME »

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public d'une partie du chemin communal situé vers le 3 pont de Lemme. Cette enquête se déroulera pendant une durée de quinze jours, du 23 novembre 2026 inclus au 07 décembre 2026 inclus.

Monsieur Jacques HUGON, domicilié au 6 rue des Tilleuls, 39300 LE MOUTOUX, commissaire enquêteur inscrit sur la liste d'aptitude du tribunal administratif de Besançon, retraité, assurera les fonctions de commissaire enquêteur ; monsieur GIRARDI Christian, domicilié 15 rue des Rochettes, 39570 VERGES est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés au secrétariat de la mairie de Fort-du-Plasne 39150, 100 grande rue, durant quinze jours consécutifs, aux horaires d'ouverture au public : les lundi et jeudi de 16 h30 à 20 h
Le mardi matin de 10 h à 12 h, le vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre ; ou les envoyer par e-mail à l'adresse : epfort39232@orange.fr

Le dossier est également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté de Communes de La Grandvallière : se rendre sur La page » les actualités dans l'onglet « Vivre ensemble », il y a une page « Actus du Grandvaux » puis dans l'onglet prévu à cet effet : Enquête Publique FORT-DU-PLASNE.

Pour répondre aux demandes d'informations et recevoir éventuellement des observations écrites ou orales, des permanences seront assurées en Mairie de FORT-DU-PLASNE

Par monsieur le commissaire enquêteur :
-le lundi 23/11/2026 de 9 h à 12 h
-le jeudi 26/11/2026 de 18 h à 20 h
-le lundi 07/12/2026 de 19 h à 20 h : dernière permanence

A l'expiration du délai d'enquête prévu dans l'article 1, le registre sera clos et signé par monsieur le commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné du rapport et de ses conclusions, à monsieur le maire de FORT-DU-PLASNE dans les 30 jours à compter de la clôture de
L'enquête. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera transmise à monsieur le Préfet.
Le rapport de monsieur le commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie de FORT-DU-PLASNE, pendant un an.

DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE SAINT-CLAUDE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-CLAUDE
REÇU LE :
07 OCT. 2026
Contrôle de Légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FORT-DU-PLASNE

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures,
Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CUBY Tanguy maire

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 14 septembre 2026

Nombre de membres présents : 10
Etaient présents : CUBY Tanguy maire, ROUX Damien, CHABROLLE Laurie, GUY Alexandre adjoints, GRILLE Louise, GRESSARD Virginie, JACQUEMIN-VERGUET Christine, MEDIGUE Fabien, PIGNOLET Benoît, VIONNET Alan
Excusée : DI GIOVANNI Elodie
Absents :
Pouvoir :

OBJET DE LA DELIBERATION : adoption du projet de déplacement de chemin communal avant mise à l' enquête publique

Vu la demande de madame et monsieur Guyon Morgane et Cyril domiciliés 3 pont de Lemme (ZL 117) A FORT-DU-PLASNE 39150, après rénovation de leur maison,
à dévier le chemin qui passe au coin de leur habitation pour sécurisation.
A l' issue de la visite de la commission communale Voirie ;
le conseil municipal émet un avis favorable, dans sa séance du 05 mai 2025, à conditions que les propriétaires retrouvent toutes les bornes et que les travaux soient à la charge des demandeurs, ainsi que les frais de géomètre et de notaire.

Vu le projet de division du géomètre ABCD situé à Champagnole (Jura), suite à la convocation sur le terrain avec les propriétaires limitrophes, en date du 15 décembre 2025, pour un déplacement d' un chemin communal situé le long de la parcelle ZL n° 117 : suppression du chemin, transféré à la parcelle ZK n° 5 : création de chemin en remplacement, avec, par conséquences, 2 échanges de bande de terrain,
entre les parties Famille Guyon / commune de Fort-du-Plasne (voir plan : projet de division du géomètre)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l' unanimité, décide :

- D' adopter le projet décrit ci-dessus entre les 2 parties : famille Guyon / commune
- De soumettre ce projet à enquête publique selon le code de l' environnement.
- D' autoriser le maire à organiser l' enquête publique et de régler les frais inhérents à ladite enquête.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le maire,
CUBY Tanguy

MAIRIE DE FORT-DU-PLASNE
39150 (JURA)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le :

et publication ou notification du :